



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question orale n° 1187

Texte de la question

M. Pierre Gascher attire l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur l'amenagement des rythmes scolaires. Les moyens financiers accrus, decides dans le budget 1997, permettent une politique utile pour lutter contre l'echec scolaire et l'illettrisme. Neanmoins, il est regrettable que l'evolution souhaitee dans ce domaine, aussi positive soit-elle dans ses orientations, n'ait pas beneficie d'une plus large concertation et d'un delai de mise en oeuvre plus souple. En effet, les nouvelles experiences menees dans des communes pilotes ont consomme l'ensemble des credits destines a l'amenagement des rythmes scolaires. Cela s'est fait au detriment des actions developpees, depuis longtemps parfois, par nombre de collectivites locales. Beaucoup d'entre elles, grace d'ailleurs a des subventions du ministere de la jeunesse et des sports, ont mis en place des equipes d'educateurs specialises dans l'animation des aménagements des rythmes de vie des enfants (ARVE). Desormais, elles sont privees de credits publics, alors que le systeme des ARVE constitue une avancee reelle pour l'amenagement de la vie scolaire et donne satisfaction aux enfants, aux parents et aux enseignants. Aussi, il lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre pour assurer une meilleure transition entre les ARVE traditionnels et les nouveaux contrats d'amenagement des rythmes scolaires.

Texte de la réponse

M. le president. M. Pierre Gascher a presente une question no 1187.

La parole est a M. Pierre Gascher, pour exposer sa question.

M. Pierre Gascher. Ma question porte sur l'amenagement des rythmes scolaires pour lesquels le budget du ministere de la jeunesse et des sports a prevu des moyens financiers accrus. Je tiens a exprimer mon total soutien a cette politique utile pour lutter contre l'echec scolaire et l'illettrisme. Elle doit permettre de faciliter l'eveil des jeunes aux disciplines artistiques et sportives qui sont tout aussi essentielles a la formation de leur esprit que les matieres scientifiques et litteraires.

Je regrette cependant que l'evolution souhaitee dans ce domaine, aussi positive soit-elle dans ses orientations, n'ait pas beneficie d'une plus large concertation et d'un delai de mise en oeuvre plus souple. En effet, les nouvelles experiences menees dans des «communes pilotes» ont consomme l'ensemble des credits destines a l'amenagement des rythmes scolaires. Cela s'est fait au detriment des actions developpees, depuis longtemps parfois, par nombre de collectivites locales. Beaucoup d'entre elles, grace d'ailleurs a des subventions du ministere de la jeunesse et des sports, ont mis en place des equipes d'educateurs specialises dans l'animation des aménagements des rythmes de vie des enfants, les ARVE. Desormais, elles semblent privees de credits publics alors que le systeme des ARVE constitue un progres reel pour l'amenagement de la vie scolaire et donne satisfaction aux enfants, aux parents et aux enseignants.

Quelles dispositions le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour assurer une meilleure transition entre les ARVE traditionnels et les nouveaux contrats d'amenagement des rythmes scolaires ?

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.

M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. Monsieur le depute, je vous prie d'excuser l'absence de mon collegue Guy Drut qui a du se rendre aux obseques d'un maire dont il etait tres proche.

Je vous remercie d'avoir bien voulu reconnaître tout l'intérêt que présente l'action menée en faveur de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.

Beaucoup des expériences dites ARVE que vous citez sont intéressantes. Cependant, il ne suffit pas d'offrir des activités nouvelles, aussi attractives soient-elles, en sus d'une journée ordinaire. Lorsque c'est le cas, les organisations en place doivent évoluer.

En effet, la priorité du Gouvernement va à un aménagement effectif des rythmes scolaires et c'est d'ailleurs un domaine de compétence de l'Etat, à la différence des activités extra-scolaires, qui sont de la responsabilité exclusive de la collectivité locale.

Mais vous avez raison, cela peut prendre du temps. Il faut discuter, écouter et convaincre. La transition sera donc, soyez-en persuadé, progressive.

Il est important de se donner le temps d'y parvenir, afin de prendre en compte les besoins de l'enfant en redefinissant les rythmes de la journée, de la semaine et de l'année. Cela devra se faire dans la plus vaste concertation, en anticipant suffisamment sur la rentrée scolaire, pour éviter de destabiliser d'éventuels projets. Voilà la méthode que mon collègue de la jeunesse et des sports a demandé à ses services de mettre en œuvre et il tient à vous remercier pour votre coopération lorsqu'il s'agira de bien le faire comprendre, à la fois sur le fond et sur la méthode, au niveau local.

M. le président. La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le ministre, je vous remercie de m'avoir répondu comme vous l'avez fait.

Cela dit, ce qui m'inquiète, c'est le financement futur des actions s'inscrivant dans le cadre des ARVE. Si l'Etat ne finance pas suffisamment ces actions, sera brisé un élan qui avait donné des résultats tout à fait prometteurs. Je me fais la l'interprète de nombreux maires qui s'inquiètent à juste titre de la situation qui serait ainsi créée. L'aménagement des rythmes scolaires est du domaine de l'Etat et l'action entreprise va dans le bon sens, mais il ne faudrait pas pour autant que ce qui est déjà en place et qui fonctionne très bien disparaisse dans les années qui viennent.

J'espère donc que le Gouvernement se penchera sur ce problème et répartira les crédits destinés à l'aménagement des rythmes scolaires de telle façon que ce qui existe puisse subsister.

M. le ministre délégué au logement. Monsieur le député, je serai votre fidèle interprète et je transmettrai vos préoccupations à mon collègue Guy Drut.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1187

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7208

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7526

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 1996